

des universités. Aucune analyse n'a été faite depuis, mais on ne prévoit pas de variation sensible du pourcentage. La majeure partie de ce coût est assumée par les autorités provinciales pour ce qui est de l'aspect enseignement et par le gouvernement fédéral pour ce qui concerne la recherche.

Les coûts de recherche se répartissent essentiellement comme suit: fonds d'aide à la recherche, comme par exemple les subventions et les contrats accordés aux établissements ou aux membres de leur personnel; bourses d'études et de recherches; valeur au prorata du temps consacré à la recherche par le corps enseignant; et autres coûts indirects dont le coût au prorata des bibliothèques, de l'administration, de l'entretien et des publications. Les montants alloués pour les bâtiments et les installations sont souvent compris dans les dépenses de fonctionnement, par exemple lorsqu'il s'agit de financement par voie de subventions à la recherche. La majeure partie de l'équipement de recherche est acquise grâce à ce genre de subvention. En général, la comptabilité des universités ne permet pas une ventilation des coûts indirects, qui sont acquittés en grande partie grâce aux sommes affectées par les provinces à l'enseignement universitaire. Toutefois, conformément à la Loi de 1967 sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces, le gouvernement fédéral rembourse aux provinces au moins 50% des coûts de fonctionnement de tous les établissements d'enseignement postsecondaire. C'est donc dire que la moitié des coûts indirects de recherche est en définitive prise en charge par le gouvernement fédéral.

Les fonds d'aide à la recherche représentent une partie des coûts directs de recherche et comprennent toutes les sommes qui passent par les universités, même si la majeure partie est versée à des chercheurs. Ces fonds sont destinés à payer l'équipement et les matériels, à financer les voyages et les recherches, et même à aider financièrement les étudiants, mais ils ne peuvent être utilisés à titre de rémunération. Les bourses d'études et de recherches fournissent un revenu aux membres du corps enseignant et aux étudiants diplômés ou titulaires d'une bourse postdoctorale; certaines peuvent être utilisées pour des études à l'étranger et d'autres sont réservées aux étudiants étrangers qui séjournent au Canada.

Les subventions de recherche sont généralement accordées à des fins précises et surtout en réponse à des propositions formulées par les universités. Elles exercent une influence prédominante tant sur l'ampleur que sur la nature de la recherche universitaire. En conséquence, elles peuvent servir de «baromètre» de la recherche dans les universités canadiennes. Au cours de la dernière décennie, les subventions de recherche sont passées de 26.5 millions de dollars en 1961-62 à 152 millions en 1970-71, représentant environ 12.5% des dépenses totales de fonctionnement durant cette période.

Les fonds de recherche proviennent de plusieurs sources dont voici les principales pour 1970-71: le gouvernement fédéral, 105 millions de dollars ou 69.1% du total; les administrations provinciales, 23 millions (15.1%); les fondations, entreprises commerciales et autres sources, 24 millions (15.8%). Cette répartition n'a que très peu varié ces dernières années et elle montre l'influence prédominante de la contribution fédérale à la recherche universitaire au Canada. Cette situation demeurerait d'ailleurs inchangée si les subventions directes aux individus (bourses d'études et de recherches) étaient prises en compte dans les chiffres ci-dessus. Les subventions comprennent l'aide aux sciences sociales et aux humanités mais cette portion ne représente qu'un faible pourcentage du total indiqué ici, surtout du fait qu'elle est versée directement et qu'elle n'apparaît donc pas dans la comptabilité des universités.

L'aide fédérale à la recherche dans les universités peut être divisée en trois éléments principaux provenant de deux genres de sources. Les éléments principaux sont le programme de subventions et de contrats, le programme de bourses d'études et de recherches et l'aide aux activités scientifiques connexes, notamment les publications sur la recherche, l'acquisition de collections de recherches et les symposiums. Les principales sources de financement en 1972-73 ont été le Conseil national de recherches du Canada (CNRC) et le Conseil de recherches médicales (CRM), qui ont contribué respectivement pour 58.4 et 33.6 millions de dollars. Les autres sources importantes ont été le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social (19.1 millions), la Commission de contrôle de l'énergie atomique (7.5 millions), Environnement Canada (3.4 millions), et le Conseil de recherches pour la défense (3.4 millions). Tous les autres ministères et organismes réunis ont fourni 6.4 millions. La contribution globale a donc été de 131.8 millions. Les chiffres ci-dessus comprennent l'aide aux organismes sans but lucratif et concernent aussi bien le développement que la recherche. L'élément développement est faible et il est difficile de tracer la ligne de démarcation entre la recherche et le développement, par exemple dans le domaine des sciences sanitaires. Les